



La Jeunesse au Plein Air

N° 2 — JANVIER 2012

Association
éducative
complémentaire
de
l'enseignement
public

Mouvement
d'éducation
populaire

3 500 000 enfants par an
en séjours vacances, en
accueils de loisirs et en
accueils de scoutisme.

1 000 000 enfants par an
en classes de découvertes.

100 000 jeunes par an en
formation habilitée
(BAFA-BAFD)

Près de 20 000 bourses
départementales par an
d'aide au départ en
vacances.

Une confédération créée
en 1938 composée de 45
organisations nationales

LE RESEAU LAÏQUE POUR LES VACANCES ET LES LOISIRS EDUCATIFS POUR ENFANTS ET JEUNES

UNE CAMPAGNE DE SOLIDARITE ET DE CITOYENNETE

Chaque année, depuis plus de 60 ans, La Jeunesse au Plein Air organise une campagne de solidarité et de citoyenneté, déléguée par le ministère de l'Education nationale.

Menée dans les établissements scolaires publics, cette campagne propose une démarche éducative dans l'apprentissage de la citoyenneté et permet également de récolter des fonds.

Tous les ans, 20 000 enfants bénéficient de vacances ou de loisirs grâce aux bourses distribuées par La JPA.

Ces aides accompagnent aussi des départs en classes de découvertes ou en formation BAFA-BAFD.



La campagne implique une démarche réfléchie, collective et partagée.

Les enseignants et animateurs peuvent utiliser comme support des dossiers pédagogiques gratuits, ils peuvent s'inscrire à des opérations éducatives comme la rédaction de scénarios de bandes dessinées ou de brèves d'actualité.

Ainsi, la collecte s'inscrit naturellement dans un temps éducatif et solidaire.

La JPA est agréée par le Comité de la charte de déontologie du don en confiance.

Plus d'infos sur
www.jpa.asso.fr
Rubrique Qui sommes-nous ?

POUR UNE EDUCATION CONCERTÉE

L'école, la famille et les loisirs sont trois temps, trois espaces, trois acteurs complémentaires d'une éducation globale.

L'éducation se prolonge pour tous, tout au long de la vie, au travers de la formation, des expériences, des rencontres et des échanges.

Les loisirs et les vacances constituent des temps



essentiels dans le développement de l'enfant. Ils sont sources d'éducation, de plaisir, de découverte et de lien social.

Une confédération d'organisations partageant les mêmes valeurs et les mêmes convictions.



LA JPA YVELINES

Comité départemental

La JPA dans les Yvelines, c'est :

La campagne de solidarité menée dans les établissements scolaires du département

Cette campagne consiste en une collecte de fonds par l'intermédiaire des enseignants et élèves volontaires des établissements d'enseignement public (vente de vignettes). Les fonds récoltés permettent de faire partir en vacances des enfants issus de milieu défavorisé.

L'opération « premier départ en vacances »

Menée depuis 2007 grâce au soutien financier du Conseil Général des Yvelines, de la Préfecture et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'opération « premier départ en vacances » nous a permis de faire partir plus de **380 enfants et jeunes** en vacances pour la première fois, depuis le début de cette opération. En 2011, 193 enfants ont bénéficié des aides au départ en vacances.

Les enfants bénéficiaires nous sont orientés par les travailleurs sociaux du département. La participation financière des familles s'élève à 5€ par jour et par enfant (70 € pour un séjour de 14 jours).



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :
vacances@laligue78.org

L'intégration d'enfants handicapés sur des séjours de vacances

La JPA nationale nous soutient dans l'aide au départ en vacances d'enfants en situation de handicap. Les financements accordés nous permettent de prendre en charge le coût lié à l'embauche d'animateurs supplémentaires, dédiés à l'accompagnement de ces jeunes dans tous les gestes de la vie quotidienne.

JPA YVELINES

Ligue de l'enseignement
Fédération des Yvelines
7-9 rue Denis Papin
78190 Trappes

Les bourses pour les classes de découvertes

La JPA, en partenariat avec L'ANCV (l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances), développe une politique d'aide aux départs des élèves des établissements du premier et du second degré. La priorité est donnée aux territoires relevant du dispositif « CUCS » ou territoires prioritaires de l'Éducation Nationale.

La demande d'aide est individualisée dans un projet collectif, le montant des aides est compris entre 15% et 20% du coût du séjour. L'aide est différenciée, suivant les quotients familiaux des familles des élèves (éligibilité jusqu'à 700 € de QF).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :
classes@laligue78.org

Le partenariat avec les Restos du Cœur

Un partenariat étroit avec les Restos du Cœur du département a été établi : des permanences sont mises en places dans les antennes des Restos afin de rencontrer les familles et de les rassurer sur ces départs en vacances.

C'est ainsi que 15 enfants suivis par les Restos du Cœur sont partis en vacances, en 2011.

